

VILLE DE MARSEILLE

PROJET EDUCATIF
DE TERRITOIRE
MARSEILLE



PLAN :
Préambule

I. - PRESENTATION DU TERRITOIRE - DONNEES DEMOGRAPHIQUES - SPECIFICITES TERRITORIALES

- I. - 1°) Présentation du territoire**
- I. - 2°) - Données sociaux-économiques**
- I. - 3°) - Spécificités territoriales**

II. -ACTIVITES EN TEMPS SCOLAIRE, PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

- II. - 1°) - Données relatives aux écoles**
- II. - 2°) - Actions de soutien à la scolarité**
- II. - 3°) - Activités partenariales en temps scolaire**
- II. - 4°) - Activités périscolaires**
 - II. - 4 – 1°) - Activités périscolaires par service (hors TAP)**
 - II. - 4– 2°) - Activités périscolaires TAP**
- II. - 5°) - Activités extrascolaires**

III. - LE PEDT

- III. - 1°) - Rappel des objectifs**
- III. - 2°) - Les Enjeux de la Ville de Marseille**
- III. - 3°) - Les orientations du PEDT**

IV. - MODALITES DE MISE EN OEUVRE DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

- IV. - 1°) – Cadre de fonctionnement**
- IV. - 2°) - Information des Familles**
- IV. - 3°) - Modalités d'inscription aux activités**
- IV - 4°) - Tarification**
- IV. - 5°) - Réglementation**

V. - LES INSTANCES DE SUIVI ET DE PILOTAGE

- V. - 1°) - Suivi localisation**
- V. - 2°) - Comité Techniques**
- V. - 3°) - Comité de pilotage**

VI. - EVALUATION

ANNEXE

Préambule

La Ville de Marseille s'est engagée depuis de nombreuses années dans une politique éducative volontariste en développant des activités périscolaires et extrascolaires pour tous les enfants de la Commune.

Ces dernières visent essentiellement à favoriser leur épanouissement, à faciliter les apprentissages et contribuent notamment à les accompagner dans leur posture de citoyen.

En application de la loi N° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école et des textes subséquents, la Ville de Marseille a lancé une première expérimentation d'aménagement des rythmes scolaires dans les écoles communales depuis septembre 2014. Cette nouvelle offre périscolaire s'est portée sur les vendredis après-midi, conformément au souhait de la majorité des Conseils d'Ecoles.

Consciente de la nécessité de capitaliser sur les points forts du dispositif actuel et d'identifier les adaptations et renforcements nécessaires pour faciliter les apprentissages des enfants, la ville de Marseille élabore avec ses partenaires, un Projet Éducatif Territorial, dont l'objectif est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

Ce projet qui repose sur la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative pour une mise en cohérence des différents temps de l'enfant, ambitionne de concourir à une meilleure réussite scolaire des enfants. Les orientations retenues permettent d'assurer une bonne cohérence avec les dispositions du Pacte pour la Sécurité et la Cohésion Sociale et du Contrat de Ville en cours de finalisation. Une bonne articulation avec les dispositions du Contrat Enfance Jeunesse conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales, a également été recherchée.

I. - PRESENTATION DU TERRITOIRE ET DONNEES DEMOGRAPHIQUES

I. - 1°) - PRESENTATION DU TERRITOIRE

La Ville de Marseille s'étend sur un vaste périmètre de 24 000 hectares. Elle est entourée par un massif collinaire et possède une façade maritime de près de 57 kilomètres dont 24 kilomètres de calanques.

Cette superficie en comparaison des communes françaises, peut être considérée comme hors norme.

La cité bénéficie d'une configuration géographique d'exception avec des espaces naturels qui lui vaut d'être une destination touristique recherchée.

Ouverte sur la Méditerranée, Marseille profite d'une situation privilégiée, au confluent de l'Europe, de l'Afrique et de l'Extrême-Orient. Une position stratégique qui en fait une interface majeure pour les échanges euro-méditerranéens.

La méditerranée constitue une limite physique à l'ouest et au sud qui conditionne des rapports de part et d'autre du Vieux Port.

En direction du sud, le littoral se pose en véritable atout de naturalité, partant du centre-ville, passant par le domaine balnéaire et aboutissant sur le massif des Calanques.

En direction du nord, la mer est plutôt fonctionnelle, servant de support à une activité portuaire.

Marseille est un territoire en pleine mutation, sur le plan économique, culturel et touristique, bien que confrontée au contexte économique actuel.

En effet, la vie économique de la cité s'est transformée au cours des dernières décennies, par une diversification des filières, mais elle maintient son activité portuaire qui la place au 1^{er} rang des ports de France et au 5^{ème} pour l'Europe.

Concernant les déplacements il faut souligner que trois autoroutes desservent la ville et la connectent sur sa partie Nord et Est aux villes avoisinantes mais aussi à l'Europe du Nord et aux deux pays frontaliers que sont l'Espagne et l'Italie.

Marseille dispose également de deux lignes de métro qui desservent les quartiers, en jonction avec des lignes de tramway ou de bus.

Il faut par ailleurs souligner les modifications urbaines d'envergure qui se sont opérées grâce à Euroméditerranée qui est la plus importante opération d'intérêt national. Ce processus qui vise la redynamisation des territoires se poursuit sur les quartiers qui se situent en frange du littoral nord, par une extension Euroméditerranée 2.

Enfin, l'obtention par la Ville des labels « Marseille capitale européenne de la Culture » en 2013 et celui de « Capitale du Sports » en 2017, lui permettent de mettre en lumière la ville et ses habitants.

I. - 2°) DONNEES DEMOGRAPHIQUES

POPULATION

En 2011, Marseille compte 850 636 habitants soit près de 11 600 de plus qu'en 2006. Après une période de forte augmentation (1999-2006), la population de Marseille continue de croître mais à un rythme moins soutenu.

Elle enregistre 12 642 naissances en 2010.

Population	
Population en 2011	850 636
Densité de la population (nombre d'habitants au km ²) en 2011	3 535,2
Superficie (en km ²)	240,6
Nombre de ménages en 2011	380 901

La ville de Marseille conserve une taille des ménages plus élevée que dans les grandes villes.

A l'image des métropoles du Sud, sa population est plus âgée.

Le tableau ci-après précise la répartition par tranches d'âges de la population marseillaise.

Tranches d'âge	Pourcentage de la population totale
De 0 à 19 ans	24,7
De 20 à 39 ans	26,7
De 40 à 59 ans	25,4
De 60 à 79 ans	17,2
De 80 et plus	6

Composition des Ménages :

Taille moyenne des ménages : 2,17 personnes/logement en 2011

39 % des ménages ne sont composé que d'une personne.

Pour 216950 familles, la composition est la suivante :

- 40,4 % sont des couples avec enfant(s)
- 36,5 % sont des couples sans enfants
- 23,1 % sont des familles monoparentales

La part des familles monoparentales est en hausse dans toutes les grandes villes. A Marseille, elle représente près d'une famille sur quatre.

Nombre d'enfants par famille	Pourcentage de l'ensemble des familles
Sans enfant	43,4
Un enfant	25,8
Deux enfants	19,8
Trois enfants	7,4
Quatre enfants	3,6

Ces données recouvrent des réalités contrastées car dans les zones urbaines sensibles, la part des enfants de moins de 6 ans est supérieure d'un tiers à celle observée dans les unités urbaines environnantes.

De même, on constate des variations de population plus ou moins importantes, comme le décrit le tableau comparatif ci-dessous, en fonction des arrondissements entre 1975 et 2011. (source AGAM)

	Population en 1975	Population en 1982	Population en 1990	Population en 1999	Population en 2006	Population en 2011	Différence entre 2006 et 2011	Evolution par an 2006-2011	Taux de variation annuel moyen (2006-2011)
Marseille 1er	46 247	44 673	35 524	37 388	41 027	38 356	-2 671	-534	-1,34%
Marseille 2e A	32 974	31 326	26 801	24 582	25 559	24 634	-925	-185	-0,73%
Marseille 3e A	45 431	42 198	42 414	41 707	44 651	44 600	-51	-10	-0,02%
Marseille 4e A	57 434	50 451	44 980	43 780	46 617	47 953	1 336	267	0,57%
Marseille 5e A	52 804	48 371	40 186	41 386	44 261	46 180	1 919	384	0,85%
Marseille 6e A	47 661	44 715	39 263	41 160	43 217	41 982	-1 235	-247	-0,58%
Marseille 7e A	47 006	40 655	36 704	35 973	35 444	35 750	306	61	0,17%
Marseille 8e A	74 754	76 776	79 081	75 346	77 882	77 683	-199	-40	-0,05%
Marseille 9e A	73 802	73 404	70 832	72 760	75 329	74 776	-553	-111	-0,15%
Marseille 10e	55 260	54 093	50 079	49 163	50 140	52 994	2 854	571	1,11%
Marseille 11e	44 540	50 757	51 185	53 520	55 699	56 779	1 080	216	0,38%
Marseille 12e	59 618	57 928	55 897	56 404	57 908	59 815	1 907	381	0,65%
Marseille 13e	82 915	83 517	78 823	80 174	86 826	90 804	3 978	796	0,90%
Marseille 14e	70 948	67 552	56 995	56 755	61 317	60 523	-794	-159	-0,26%
Marseille 15e	96 587	89 229	74 543	70 885	75 783	80 624	4 841	968	1,25%
Marseille 16e	20 619	18 791	17 243	16 508	17 383	17 183	-200	-40	-0,23%

Enfin, la production de nombreux programmes immobiliers en 2012 et 2013 sur certains arrondissements va conduire à un accroissement de la population sur ces secteurs.

● HABITAT/LOGEMENT (source AGAM 2015)

Composition et caractéristiques du parc :

- 419 430 logements en 2011 dont :
- . 91 % de résidences principales
- . 7 % de logements vacants
- . 2 % de résidences secondaires/logements occasionnels

Statut d'occupation

- Propriétaire : 44 % -

La proportion de propriétaires à Marseille est plus élevée que dans les principales communes de France à l'exception de Nice.

- Locataires : 53 %
- Logés gratuitement : 3 %

Logements sociaux :

- 77 195 logements sociaux
- 1 380 logements locatifs
- 58 % du parc locatif a été construit avant 1975

● CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES :

- Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle :
- Artisans, commerçants, chefs d'entreprises : 2,8 %
- Cadres, professions intellectuelles supérieures : 8,9 %
- Professions intermédiaires : 13,4 %
- Employés : 16,9 %
- Ouvriers : 9,6 %
- Retraités : 24,5 %
- Autres sans activité : 23,8 %
- Agriculteurs exploitants : non significatif

● EMPLOI

- Actifs en 2011 365 040
- Emplois selon le recensement + 8 552 emplois depuis 2006 340 465
- Taux d'activité des 15 à 64 ans: 67 %
- Emploi salariés 318 700
- dont : . salariés privés en décembre 2013) 244 080
- . cadres des fonctions métropolitaines en 2011 10,7 %

● REVENUS ET NIVEAUX DE VIE (2011) :

- Part des foyers fiscaux imposés : 50,6 %
- Revenu médian par unité de consommation : 16 789 € (2009)

Structure des revenus déclarés :

- Revenus salariaux 61 %
- Pensions, retraites et rentes 26 %
- Revenus des professions non salariées : 6 %
- Autres revenus : 7 %

● FORMATION

Niveau de diplôme parmi la population adulte non scolarisée (2011) /	
- Sans diplôme	24 %
- Certificat d'études primaires/BEPC	14 %
- CAP/BEP :	19 %
- Baccalauréat ou équivalent	16 %
- Diplômes supérieurs	28 %

« La qualification des jeunes, un enjeu majeur pour Marseille et ses quartiers prioritaires

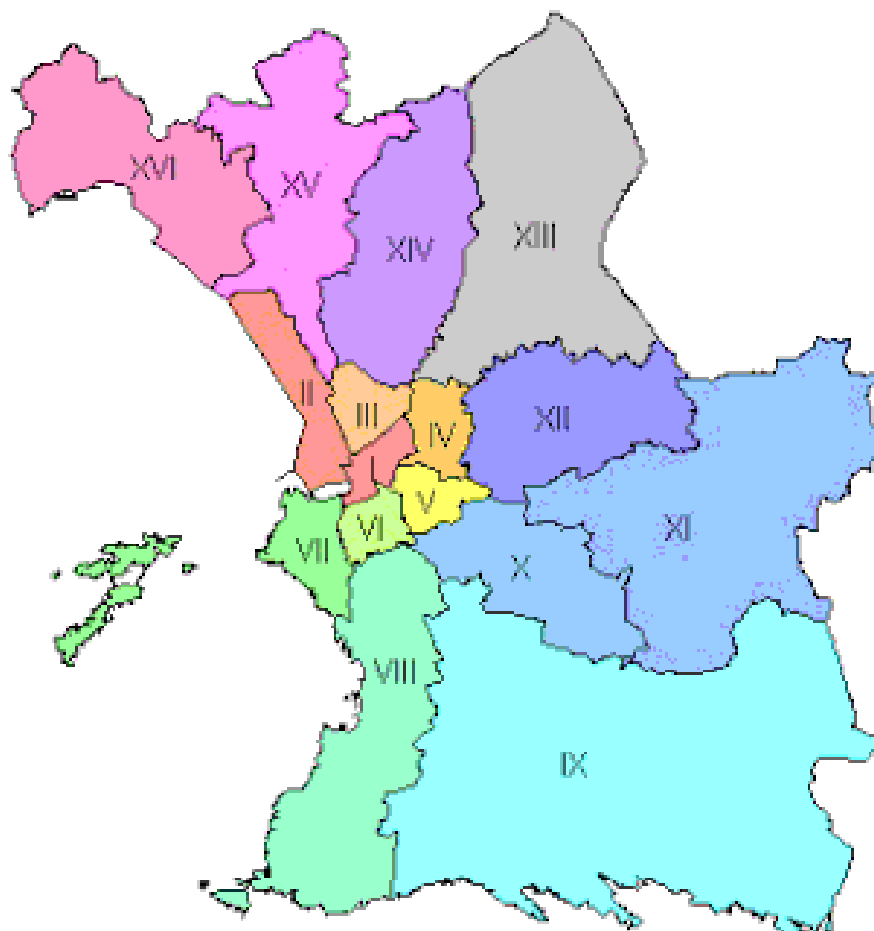
Facteur de fragilité, la faiblesse du niveau de qualification est plus marquée à Marseille qu'ailleurs. Les personnes sans diplôme y sont fortement représentées ; elles atteignent le quart de la population, soit la plus forte proportion des 11 plus grandes communes de France (entre 12% et 22% ; 20% en France métropolitaine).

Contrairement au reste de la France, leur proportion progresse. Les habitants des territoires de la politique de la ville sont particulièrement concernés par cette situation avec pour certains près de la moitié de la population sans diplôme.

Les élèves des quartiers prioritaires rencontrent des difficultés dès l'école primaire. Les écarts aux tests d'évaluation d'entrée en 6e sont de plus de 15 points entre les élèves des établissements du CUCS (moins de la moitié d'entre eux réussissent le test) et les autres élèves. Ces écarts se vérifient dans les collèges, où le taux de réussite au Diplôme National du Brevet est moins élevé et le décrochage plus fréquent. » (source AGAM)

Il faut souligner ici la création en 1998 de la première école de la 2ème Chance . Son objectif est d'assurer, par l'éducation et la formation, l'insertion professionnelle et sociale de jeunes de 18 à 25 ans, sortis du système scolaire depuis au moins un an, sans diplôme ni qualification.

I. 3°) - LES SPECIFICITES TERRITORIALES



Historiquement, la ville s'est organisée autour de 111 noyaux villageois dont pour certains la structure patrimoniale et urbaine reste visible.

La Ville se décompose administrativement en 16 arrondissements qui sont gérés dans la proximité par des mairies de secteur qui couvre pour chacune d'elle, deux arrondissements.

La loi Paris Lyon Marseille attribue aux mairies d'arrondissements la compétence de la gestion des équipements et services de proximité.

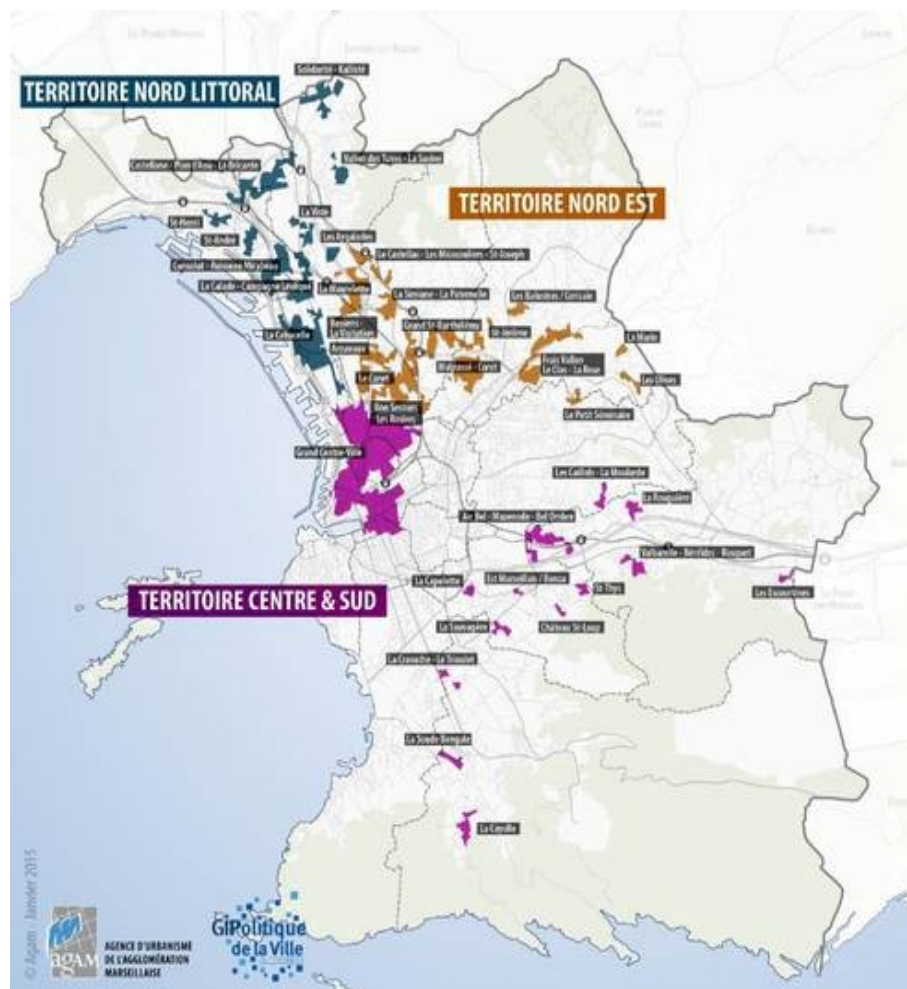
Chaque arrondissement possède ses spécificités, ses ressources et son patrimoine singulier.

Du fait de leurs caractéristiques démographiques et socio-économiques, certains territoires sont inscrits en Politique de la Ville. Il s'agit d'y conduire une politique publique partenariale (VILLE, EPCI, ETAT, autres COLLECTIVITES, CAF, LOGEURS,) qui vise à réduire les inégalités et qui contribue par des moyens spécifiques à réduire les écarts entre ces secteurs et le reste de la Ville.

Le Contrat de Ville à venir s'inscrit dans une démarche intégrée qui devra tenir compte des enjeux de cohésion sociale, de développement urbain et de développement économique. Le volet Cohésion Sociale devrait développer des mesures de soutien aux équipements sociaux, culturels, sportifs, et aux associations assurant le lien social sur ces territoires et devrait intervenir plus particulièrement sur le thème de l'éducation, de la santé et de la justice.

Réduire les inégalités en matière éducative est un enjeu essentiel dans les zones urbaines sensibles où l'échec scolaire et les difficultés d'insertion des jeunes sont plus importants qu'ailleurs.

Les secteurs en Contrat de Ville



Le futur Contrat de Ville portera donc sur tout ou partie de plusieurs arrondissements comme l'indique la carte ci-dessus.

II. ACTIVITES SCOLAIRES, PERICOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

La Ville de Marseille, veille depuis de nombreuses années, tant dans ses compétences obligatoires que dans ces compétences facultatives, à apporter sa contribution active dans le domaine éducatif.

A ce titre la Ville prend en charge la construction, la gestion et l'entretien des écoles publiques maternelles et élémentaires de façon à offrir des conditions d'accueil optimales aux petits marseillais.

En investissant de manière importante le champ du périscolaire depuis de nombreuses années, elle participe de façon complémentaire, au renforcement des apprentissages dispensés durant le temps scolaire.

Dans ce cadre, les orientations de la Ville se sont portées prioritairement sur les axes suivants :

- La recherche d'une mise en cohérence des propositions éducatives de la Ville dans un souci de continuité éducative,
- La réaffirmation de la volonté d'inscrire toutes les actions éducatives dans une traduction du respect des valeurs du vivre ensemble,
- Le renforcement de sa participation pour un égal accès à tous types d'activités concourant à l'épanouissement des enfants.

II. - 1°) – DONNEES RELATIVES AUX ECOLES

La Ville de Marseille accueille près de 74 632 enfants dans les 444 écoles maternelles et élémentaires, que compte la commune.

Répartition des écoles par arrondissements

CODE POSTAL	ELEMENTAIRES	MATERNELLES	TOTAL
	Nombre	Nombre	
13001	4	4	8
13002	6	8	14
13003	13	11	24
13004	9	9	18
13005	8	7	15
13006	9	6	15
13007	9	6	15
13008	18	19	37
13009	18	18	36
13010	15	13	28
13011	18	16	34
13012	16	18	34
13013	27	29	56
13014	19	19	38
13015	27	29	56
13016	7	9	16
TOTAL	223	221	444

Deux nouveaux groupes scolaires vont accueillir des enfants à la rentrée 2015 :

- Groupe scolaire BUGEAUD – 13003 Marseille
- Groupe scolaire MICHELET FOCH – 13004 Marseille

Les nouveaux établissements bénéficieront d'espaces plus adaptés aux activités périscolaires.

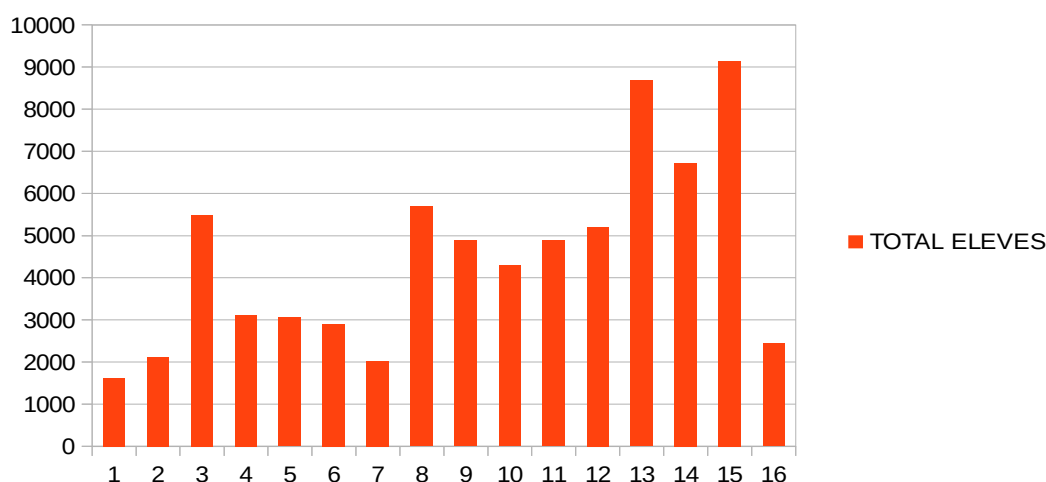
Le tableau ci-dessous fait état de la répartition des élèves par cycle et par arrondissement :

Arrondissements	Effectif maternelles	Effectifs élém. cycle 2	Effectifs élém. Cycle 3	Total
1 ^{er}	641	465	564	1670
2 ^e	902	545	694	2141
3 ^e	2172	1467	1909	5548
4 ^e	1305	797	1036	3138
5 ^e	1185	823	1096	3104
6 ^e	1179	697	1033	2909
7 ^e	898	559	811	2268
8 ^e	2155	1448	2117	5720
9 ^e	1991	1276	1712	4979
10 ^e	1898	1244	1655	4797
11 ^e	2076	1271	1863	5210
12 ^e	2009	1473	2053	5535
13 ^e	3506	2114	2963	8583
14 ^e	2964	1798	2507	7269
15 ^e	3739	2420	3219	9378
16 ^e	859	644	880	2383

En 2014, le nombre d'enfants en maternelle (de 2 à 5 ans) représente un peu plus d'un tiers des enfants scolarisés. Dans les effectifs de maternelle, on compte 1021 enfants qui ont moins de trois ans.

Le graphique ci-dessous fait apparaître une disparité par arrondissement qui est à corrélérer à la démographie de ces arrondissements.

Ainsi on constate que le 3^{ème}, 8^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème} arrondissements concentrent un accueil important d'élèves.



● II. 2)° - ACTIONS DE SOUTIEN A LA SCOLARITE :

De nombreuses écoles sont situées en Réseau d'Education Prioritaire Plus, selon la répartition par arrondissement ci-dessous :

ARRONDISSEMENT	NOMBRE D' ECOLES MATERNELLES	NOMBRE D'ECOLES ELEMENTAIRES
13001	2	2
13002	8	5
13003	12	12
13004	2	1
13012		1
13013	14	12
13014	17	16
13015	27	23
13016	2	3
TOTAL intermédiaire	84	75
TOTAL	159	

Marseille est la ville qui compte le plus de réseaux prioritaires, majoritairement situés dans les territoires en Contrat de Ville. La part des élèves scolarisés en ZEP était de 32,5 % en 2009 soit 27600 élèves contre 5,1 % pour l'ensemble du département.

Les élèves en REP + bénéficient d'un accompagnement à la scolarité, défini par une charte nationale comme « l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social ».

Les Classes pour l'Inclusion Scolaire :

● LES CLIS

La classe pour l'inclusion scolaire est une classe de l'école et son projet est inscrit dans le projet d'école. Elle a pour mission d'accueillir de façon différenciée dans certaines écoles élémentaires ou exceptionnellement maternelles, des élèves en situation de handicap afin de leur permettre de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire ordinaire. L'effectif des élèves de cycle 2 en CLIS est, à la fin 2014, de 242. En cycle 3, il est de 394 enfants. En maternelle, 41 enfants sont accueillis en CLIS.

La commune veille à l'intégration des enfants en situation de Handicap durant le temps scolaire par sa politique de recrutement d'Auxiliaires de Vie Scolaire qui accompagnent les enfants durant la journée de classe. Afin de permettre un accès aux activités périscolaires des enfants ayant un AVS, la Ville a proposé à ces personnels une extension de contrat pour leur permettre de rester aux côtés des enfants durant les trois heures des temps d'activités périscolaires. A partir de l'inscription de l'enfant aux TAP, cette offre d'accompagnement peut se concrétiser après validation du dossier par la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

● Les CLAS

Ces actions d'accompagnement à la scolarité, individuelles ou collectives, sont financées dans le cadre des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité.

Elles visent à :

- ✓ Permettre aux enfants et aux jeunes d'être accompagnés, hors l'école et en dehors du temps scolaire, par un tiers différent du parent ou de l'enseignant (aide aux devoirs, soutien dans des disciplines en particulier, jeux éducatifs, activités scientifiques ou techniques) ;
- ✓ Accompagner et soutenir les parents dans le suivi de la scolarité des enfants et faciliter leurs relations avec l'école ;
- ✓ Aider les enfants et les jeunes à acquérir des méthodes et des approches facilitant l'accès au savoir (accès aux centres de ressources documentaires, initiation informatique);
- ✓ Elargir les centres d'intérêt des enfants et adolescents, promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de la ville ou de l'environnement proche (sorties, visites, activités culturelles ou artistiques) ;
- ✓ Valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie et leur capacité de vie collective, notamment par la pratique de l'entraide et l'encouragement du tutorat entre les jeunes.

● L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

Il est proposé après 16h30 dans certaines écoles marseillaises et il est animé par des enseignants volontaires.

● LE PRE

Le programme de réussite éducative (dispositif Politique de la Ville) vise à accompagner les enfants et les adolescents (de 2 à 16 ans), qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable afin de leur donner les chances de réussir leur parcours éducatif. L'objectif est d'agir sur tous les leviers de la réussite : l'éducation, la santé, la culture, le sport... ce qui exige la mobilisation d'un réseau élargi d'intervenants aux compétences variées.

Le programme de réussite éducative mobilise de nombreux partenaires institutionnels pour définir les besoins spécifiques des enfants susceptibles de bénéficier d'un accompagnement avec l'accord des parents . Il s'agit de proposer un parcours individualisé d'accompagnement social et éducatif visant à surmonter ou atténuer les obstacles sociaux, familiaux, psychologiques ou sanitaires qui s'opposent à la réussite scolaire et éducative du jeune concerné.

● Les REAAP

Par ailleurs, les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents permettent la mise en place d'actions pour soutenir les parents dans leur rôle éducatif. Sur Marseille, un grand nombre d'équipements sociaux se sont inscrits dans cette démarche et propose des projets qui s'adressent assez fréquemment à des groupes de femmes.

II. - 3°) - ACTIVITES EN TEMPS SCOLAIRE

La mise en œuvre des activités ci-dessous sont proposées par la Ville en partenariat avec l'Education Nationale :

◆ Marseille Mosaïque :

Il s'agit d'un dispositif pédagogique qui propose aux enseignants et aux écoliers de Marseille des clés pour comprendre l'incroyable diversité culturelle de leur ville.

C'est dans le cadre des programmes officiels de l'Éducation nationale et pour rejoindre les objectifs poursuivis par la Ville de Marseille dans le domaine de l'éducation à l'écocitoyenneté que Marseille Mosaïque a été conçu.

Sous la forme d'un site Internet et d'une mallette contenant des ressources variées destinées aux enseignants et aux enfants, ce nouvel outil pédagogique vise à favoriser chez les petits marseillais la découverte et le respect de la diversité ethnique et culturelle caractéristique de la population de leur ville.

◆ Programme écocitoyen :

Ce programme qui s'adresse au public scolaire totalise, chaque année, 7 800 journées enfants sur 40 000 journées enfants d'éducation à l'environnement et à l'écocitoyenneté qui sont organisées par la Ville.

Il se compose de trois volets :



- Les parcours écocitoyens

Dispositif de développement des valeurs, attitudes et comportements de l'écocitoyenneté autour de trois axes : la nature, la culture et le civisme, et à travers trois animations.

- L'assemblée des enfants

Dispositif de développement de la culture et de l'engagement écocitoyens, à travers l'élaboration d'un projet par classe sur le thème "Les enfants imaginent la ville durable de demain", en alternance, une année sur deux, avec le dispositif "En route vers l'assemblée des enfants".

- En route vers l'assemblée des enfants

Dispositif de développement de la culture scientifique et technique pour un développement durable, à travers des défis scientifiques.

◆ **Mars'eco**

Les musées de Marseille sont membres de Mars'eco, réseau municipal d'éducation à l'écocitoyenneté, qui propose aux écoles primaires marseillaises huit parcours de sensibilisation aux valeurs écocitoyennes.

◆ **La classe, l'œuvre !**

Le projet "La classe, l'œuvre !", expérimenté pour la première fois en 2013, se déroule dans le cadre d'un partenariat entre le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le Ministère de la culture et de la communication. Les musées de la Ville de Marseille s'inscrivent, à nouveau, au sein de ce dispositif à l'occasion de la Nuit des musées 2015.

◆ **Le Prix Livre Jeunesse**

Le Prix du Livre Jeunesse de Marseille (PLJM) est une opération partenariale qui réunit autour de la lecture, la Caisse des Ecoles de la Ville de Marseille, la Direction des Services Académiques, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Service des Bibliothèques, le Conseil Général et l'Association des Libraires à Marseille.

Les objectifs de cette opération sont de :

- Aider l'élève à acquérir les capacités de lecture et d'écriture,
- Donner le goût de la lecture,
- Aider les élèves, de la maternelle au collège, à s'approprier les stratégies de recherche, de consultation et de choix, inhérentes aux comportements de lecteur expert,
- Découvrir le monde du livre (bibliothèque, librairie, auteurs, illustrateurs et éditeurs),
- Socialiser et dialoguer autour du livre,
- Développer l'imagination et la création par la production d'une vitrine présentant le livre choisi et la mise en scène de ce dernier.

Le PLJM est amené à connaître d'importants développements, dans le cadre du Contrat Territoire Lecture que la Ville de Marseille a signé avec l'État.

II. - 4°) - LES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Rappel de l'offre périscolaire existante avant la mise en place expérimentale des TAP 2014/2015.

La Ville de Marseille soutient, depuis plusieurs années, des activités dans le cadre des accueils périscolaires.

Ainsi diverses actions existaient avant la réforme des rythmes scolaires et près de 16 800 enfants ont été accueillis dans le cadre de l'accueil périscolaire après 16h30, dans les écoles, à travers quatre activités principales :

- ✓ **Les études surveillées**, encadrées par les enseignants (76% des enfants accueillis sur cette tranche horaire)

- ✓ **Les garderies** (10% des enfants) assurées à titre principal par :
 - la Ligue de l'Enseignement-FAIL et l'association CAJL (=61% des enfants fréquentant les garderies)
 - des associations et opérateurs de proximité (CDAFAL, centres sociaux/MPT) – 32%
 - des associations de parents d'élèves (6%)

- ✓ **L'accompagnement à la réussite scolaire (dispositif MARS)** – 6% des enfants

- ✓ **Des activités thématiques** (8% des enfants), assurées par des opérateurs associatifs (MPT, centres sociaux, associations de loisirs, associations parents d'élèves) : activités sportives, artistiques et culturelles, aide aux devoirs , cours de langue (dispositif Elco).

Le service jeunesse développe plusieurs axes d'intervention et fixe des orientations et priorités qui caractérisent l'apprentissage Citoyen et la démocratie de proximité dans le cadre du plan « Mieux Vivre Ensemble ».

Cette démarche a été engagée autour des deux enjeux majeurs ci-dessous :

- le lien social
- la recherche active d'une mixité sociale.

II. 4- 1°) - LES ACTIVITES PERISCOLAIRES PAR SERVICE OU DIVISION (Hors TAP)

● SERVICE DE LA JEUNESSE :

◆ Les classes de découverte

76 classes de découverte ont permis à **1 681 enfants** de **50** écoles élémentaires de la commune de sortir du cadre scolaire traditionnel, pour effectuer des séjours de **7 à 11 jours** dans des centres propices à la découverte de la nature, à la pratique d'activités sportives et culturelles, offrant les meilleures garanties dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité.

◆ Les Relais Jeunes Citoyens visent à développer la citoyenneté des jeunes en privilégiant 3 axes :

- ✓ L'attachement des jeunes marseillais à leur Cité par la découverte de celle-ci et de son environnement ;
- ✓ Le développement de la notion d'engagement par la participation des jeunes à l'élaboration et à la réalisation de leurs loisirs ;
- ✓ Le développement du sens civique par la réalisation d'animations éco-citoyenne..

Ces actions en direction des enfants de 6 à 17 ans sont organisées sur l'ensemble du territoire de la commune en s'appuyant sur le réseau des équipements sociaux, ainsi que des écoles.

La mixité sociale, l'engagement et l'ouverture aux autres sont favorisés par des rencontres de jeunes de différents quartiers.

Ces activités se déroulent principalement les mercredis et vacances scolaires et s'articulent autour :

Des activités de découverte de la Cité et de son environnement

Il s'agit de faire découvrir ou d'apprendre à mieux connaître Marseille et son environnement naturel, en organisant des randonnées urbaines et en sites naturels au cours desquelles une sensibilisation à la pollution (ses causes et ses conséquences) est réalisée.

Des activités artistiques

Sont regroupées sous l'intitulé « activités artistiques » les techniques liées à la scène et à l'expression corporelle. Ces activités permettent les rencontres, les échanges ainsi que l'expression individuelle et collective des jeunes.

La diversité et la richesse des disciplines proposées : danse, percussions, confection de costumes, répondent aux attentes du plus grand nombre des participants.

Des activités sportives, le challenge du "fair-play"...

Utilisées comme support de loisirs éducatifs, les activités sportives du type Boxe, Tennis, Football, Ping-pong, Voile, Aviron, Escalade, Rollers, Basket, Volley-ball, Pétanque, Rugby, Badminton, Hockey sont un fort vecteur de rassemblement autour des notions de fair-play et de tolérance. Elles favorisent la prise de conscience individuelle et collective des problèmes de violence dans et autour du sport ainsi que l'ouverture aux autres par la mixité sociale.

Des activités culturelles grâce à la ludothèque du Service de la Jeunesse

La ludothèque se situe, rue de Cassis dans le 8^{ème} arrondissement. Elle fonctionne essentiellement par prêt de jeu, déplacement des intervenants et des jeux vers les équipements d'animation. La ludothèque est également présente lors de toutes les manifestations organisées par le service.

◆ Réalisation de fresques « Dessine l'entrée de ton école »

Il s'agit de faire découvrir aux enfants le patrimoine historique et culturel de leur quartier, en leur faisant dessiner une fresque identitaire représentant l'école au sein du quartier.

Réalisé dans le cadre de Marseille Capitale Européenne de la Culture 2013, le projet est préparé avec les enseignants des classes du 2^{ème} cycle : historique de l'école, du quartier, son histoire, ses traditions, ses monuments ...

Les enfants d'une ou deux classes effectuent des recherches sur le passé du quartier avec leur enseignant en début d'année scolaire.

L'animatrice Plasticienne du Service de la Jeunesse avec les informations données met en scène les idées de ces enfants en composant la fresque à partir des données qu'ils lui proposent.

Elle fait découvrir aux enfants diverses techniques d'art plastique. Ceux-ci les utilisent pour représenter l'ensemble des éléments qui composeront la fresque.

A raison d'une séance par semaine, la maquette du projet est validée par Madame l'Adjointe au Maire Déléguée aux Ecoles Maternelles et Élémentaires et au Soutien Scolaire dans le courant du mois de mars.

L'animatrice plasticienne propose alors à l'ensemble des enfants qui se restaurent à la cantine de reproduire la maquette afin que chacun s'approprie le projet, l'école et le quartier dans lequel il vit.

Les maquettes finales, prêtes au mois de mai sont reprographiées par les services techniques de la Ville qui les apposent aux murs des écoles afin qu'elles soient inaugurées au mois de juin.

🔹 Agenda 21

L'Agenda 21 Jeunesse est un programme global d'actions, une méthode et des outils pour l'amélioration continue des pratiques quotidiennes des enfants dans une perspective de sensibilisation au développement durable.

Il s'agit de construire en direction des enfants et avec eux des « chantiers » qui les guideront au quotidien et les conduiront à des comportements enclins à la préservation et à la protection de l'environnement.

L'enfant est un vecteur idéal d'éducation pour ses aînés, son entourage. Il peut relayer un message simple, compréhensible par le plus grand nombre.

Les activités mise en œuvre dans le cadre de l'Agenda 21 Jeunesse permettent à l'enfant d'appréhender l'environnement local, de comprendre les conséquences et répercussions des gestes quotidiens, des modes de consommation, de chaque acte au niveau local.

Le projet Agenda 21 Jeunesse est en permanente évolution, il se développe et s'adapte en fonction de la demande des enseignants et de la progression des enfants sur les différents thèmes travaillés.

Chaque cycle aborde un sujet en rapport avec le programme scolaire en fonction des compétences qui peuvent être validées sur le Livret Personnel d'Éducation.

L'année 2013 a connu une forte progression du nombre d'écoles bénéficiaires.

Les objectifs de l'Agenda 21 Jeunesse :

- ✓ Faire prendre conscience aux enfants que le développement durable correspond aux besoins des générations actuelles et futures
- ✓ Impulser et adopter des comportements favorables à la préservation de l'environnement
- ✓ Permettre aux enfants marseillais d'apprendre à être responsables.

4 thèmes sont abordés de façon ludique :

- ✓ l'eau
- ✓ les déchets
- ✓ les énergies
- ✓ les risques urbains

Le mode opératoire, la méthode et les outils sont différents d'un thème à l'autre et sont adaptés aux âges des enfants .

Les animations se déroulent principalement dans les écoles. De plus, le service de la Jeunesse dispose de 2 espaces dédiés privilégiés que sont :

L'Enjeu

Il s'agit d'un équipement bénéficiant d'un emplacement exceptionnel au pied du massif des calanques et doté d'outils pédagogiques novateurs.

Les enfants apprécient l'approche ludique des séances ; c'est un moyen pour eux de découvrir des informations importantes tout en manipulant des objets et en faisant des expériences. Ces nouvelles méthodes de travail favorisent l'interactivité et donnent à l'enfant une place d'acteur, ce qui facilite les apprentissages.

Durant l'année 2014, outre la découverte des calanques aux travers de randonnées pédestres, les activités suivantes ont été proposées aux enfants : l'identification des insectes, découverte de l'écosystème d'une mare, jeux de reconnaissance des plantes et des empreintes d'animaux, jeux d'orientation, fresque marine, fabrication d'empreintes avec peinture végétale, le rocher, le générateur hydraulique. Durant ces marches pédagogiques, les enfants observent les empreintes d'animaux, écoutent les histoires et légendes sur les calanques. Pour les plus grands, des notions de géologie sont abordées.

63 transports privés ont été affrétés pour conduire les enfants des écoles vers l'Enjeu.

2 817 enfants issus de **109 classes** de **37 écoles** ont bénéficié des **57 interventions** conduites à l'ENJEU au cours de l'année. Du fait de sa localisation (9^e arrondissement) et de sa capacité d'accueil du public, cette structure ne peut pas bénéficier actuellement à l'ensemble des écoles. Toutefois pour élargir la fréquentation de cet équipement à des écoles situés sur des arrondissements éloignés, la Ville a affrété 63 autocars auprès de prestataires privés.

Les pistes routières Agenda 21 Jeunesse : ce dispositif a pour objectif d'éduquer les enfants à la sécurité dès le plus jeune âge.

La piste routière implantée sur l'école HLM Perrin, dans le 15^e arrondissement, reçoit les classes des écoles environnantes et des centres sociaux du secteur.

Les quatre animateurs de la piste routière ont suivi une formation mise en place par la Police Nationale en collaboration avec l'Éducation Nationale. Cette formation a permis aux animateurs de préparer la validation de l'Attestation de Première Éducation à la Route.

Une piste routière itinérante destinée à un public plus jeune (grande section de maternelle à CE1) vise essentiellement la sensibilisation des enfants aux dangers de la route.

● DIVISION CONTRAT ENFANCE JEUNESSE :

Ce service gère 4 dispositifs :

- ✓ Les subventions aux associations d'animation dans les quartiers,
- ✓ Les projets Jeunes Citoyens,
- ✓ le dispositif Objectif Jeunes,
- ✓ le Contrat Enfance Jeunesse

En complémentarité des autres dispositifs « Jeunesse », un soutien financier est apporté aux associations qui, dans le cadre de leur fonctionnement général, œuvrent en faveur de la jeunesse sur l'ensemble des quartiers, dans les domaines de l'éducation citoyenne.

◆ **Les Projets Jeunes Citoyens**

Un appel à projets est lancé pour inciter et valoriser l'engagement citoyen des jeunes Marseillais de 12 à 18 ans, en tant qu'acteurs de leurs propres projets conçus en faveur de leur entourage et de leur environnement.

La reconnaissance de leur action citoyenne bénévole est destinée à approfondir leur regard sur la société et modifier celui des adultes sur les jeunes.

Pour opérer une complémentarité avec les autres dispositifs développés par le service tels que les Accueils de Jeunes, une priorité vers les adolescents a été mise en place depuis 2011.

◆ **Le dispositif Objectif Jeunes:**

Depuis 30 ans, la Ville de Marseille accorde par ce dispositif, une aide aux équipements sociaux et aux associations pour développer des actions de loisirs, d'insertion et de socialisation en direction des jeunes de 2 à 12 ans. La demande des familles recensée par le service (recueil des listes d'attente des centres, sondages des familles auprès d'écoles) reste prioritaire.

Le développement de l'offre en maternelle et élémentaire n'a été possible que par la mise à disposition des écoles primaires municipales aux gestionnaires associatifs.

Depuis 2003, en cohérence avec les dispositifs plus récents du Contrat Temps Libre et du CEJ, le dispositif Objectif Jeunes maintient une aide au fonctionnement priorisée sur les Accueils de Loisirs Sans Hébergements maternels et élémentaires agréés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, au regard des besoins prioritaires des familles.

De même, depuis 2009, en cohérence avec le contrat, le dispositif Objectif Jeunes est stabilisé, tout développement de l'offre et de l'action municipale étant inscrits en CEJ.

◆ **Contrat Enfance Jeunesse - partie Jeunesse**

Le « CEJ 2G » - Contrat Enfance Jeunesse 2ème Génération - a été signé en 2012 avec la CAF des Bouches-du-Rhône pour quatre ans.

Ce contrat d'objectif et de financement, le plus important de France, hors Paris, est destiné au développement et à l'amélioration de l'accueil collectif de loisirs des jeunes de 2 à 18 ans, tranche d'âge qui représente près de 180 000 jeunes Marseillais.

Dans le cadre des priorités de ce contrat, la Ville et la CAF-13 ont inscrit, dans la suite du 1^{er} Contrat Temps Libres de 2002, le programme de la Démarche Qualité des ALSH. Tout projet de développement doit ainsi répondre aux critères principaux de la Charte Qualité, pour être éligible dans le Contrat.

Les gestionnaires d'accueils de la jeunesse doivent répondre aux exigences suivantes :

- * une qualification, une professionnalisation et une stabilité des équipes d'encadrement,
- * une amélioration de l'accueil des enfants et de la qualité des actions adaptées aux différents âges,
- * une augmentation du nombre de places en adéquation à la demande des familles,
- * une communication et un lien renforcés avec les familles.

◆ **Actions complémentaires**

Ayant constaté que l'insuffisance de l'offre d'accueil reposait en grande partie sur l'insuffisance et/ou l'inadaptation des locaux des structures pour répondre réglementairement à un accueil adapté, le service en lien avec la Direction de la Vie Scolaire a créé une passerelle facilitatrice entre gestionnaires associatifs et écoles municipales.

Ainsi, la mise à disposition des bâtiments scolaires le mercredi et les vacances a permis le maintien et le développement de l'accueil ces dernières années pour répondre aux besoins. En 2014, plus de 90 écoles ont été attribuées sous convention.

Afin de faciliter cette occupation conjointe, le service assure la mise en place, l'accompagnement et le suivi de ces occupations en extrascolaire, ainsi qu'un rôle de médiation et de conseil en cas de difficultés entre les différents corps de métiers concernés.

● LE SERVICE EN CHARGE DU CIME

Le **CIME** est un espace de Communication Interactive et Multimédia pour l'Enseignement des écoles de la ville de Marseille. En 2010, le CIME a engagé avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale une réflexion sur la mise en place d'un Espace Numérique de Travail pour les écoles élémentaires marseillaises.

Il s'agit d'un outil informatique qui permet à l'ensemble des acteurs de la communauté éducative (élèves, enseignants, familles) de communiquer, de stocker et de partager des informations, et ce dans un espace sécurisé accessible de n'importe quel ordinateur connecté à Internet.

Actuellement, 63 écoles soit 531 classes utilisent l'Espace Numérique de Travail (ENT) , ce qui représentent 14 500 utilisateurs issus de l'ensemble de la communauté éducative. Près de 4 000 micro-ordinateurs sont installés dans les écoles et toutes les écoles sont raccordés au réseau internet.

Les apports de cet outil sont multiples :

- ✓ Pour les **élèves** : l'ENT permet d'appréhender à travers un outil simple et innovant tous les items du Brevet d'Initiation à l'Informatique (B2i)
- ✓ Pour les **familles** : l'ENT permet de suivre la scolarité et les activités effectuées par son enfant et également correspondre avec l'équipe enseignante
- ✓ Pour les **enseignants** : l'ENT permet de construire librement et au fur et à mesure sa propre liste de ressources pédagogiques
- ✓ Pour la **Ville de Marseille** : l'ENT permet de communiquer auprès des familles sur les activités périscolaires proposées par la collectivité.

Les enjeux

La mise en place de cet espace relève de plusieurs enjeux :

- ✓ Agir sur les inégalités dans la classe en repensant l'espace et le temps scolaire.
- ✓ Lutter contre la fracture numérique
- ✓ Contribuer à une éducation à la citoyenneté en développant le travail collaboratif et participatif
- ✓ Favoriser la communication entre les différents acteurs du monde éducatif (enseignants, élèves, parents d'élèves)
- ✓ Développer une approche multimodale et transversale des enseignements afin de favoriser l'acquisition du socle commun
- ✓ Favoriser l'acquisition des compétences du B2i.

- L'ENT en tant qu'outil de communication

✓ *Messagerie interne*

Seules les classes partenaires peuvent communiquer entre elles ; ce qui met les élèves à l'abri de beaucoup de dangers d'Internet.

✓ *Carnet de correspondance*

Module consacré à la communication enseignants – parents.

2 parties :

- Correspondance publique (annonce à la classe entière)
- Correspondance privée (discussion enseignant – parents)

✓ *Agenda*

Permet d'organiser l'emploi du temps de la classe et de le partager avec les classes partenaires

✓ *Cahier de texte*

Permet très facilement d'indiquer les travaux à faire ou leçons à réviser. Les élèves peuvent consulter, valider et demander de l'aide.

- L'ENT en tant qu'outil de partage d'informations

✓ *Médiathèque*

Module dédié au stockage et au partage sécurisé de fichiers

Possibilité de modération par l'enseignant.

✓ *Blog*

Module de publication d'articles interne .

Possibilité de consulter et de commenter les articles des classes partenaires.

✓ *Mini Site*

Module permettant de créer un site par école

- L'ENT en tant qu'outil de recherche pédagogique

✓ *Module recherche pédagogique*

L'enseignant construit une liste blanche de ressources pédagogiques. Les résultats de recherche sont donc complètement maîtrisés.

- L'ENT en tant qu'outil paramétrable

✓ Module Profil

Fiche d'identité des utilisateurs. Chaque élève et chaque enseignant a un profil qu'il peut renseigner : Ce qu'il aime, ce qu'il n'aime pas, ajout d'un avatar...

Excellent moyen de sensibiliser les élèves sur la construction de leur identité numérique

✓ Module Ecole

Module école est une page personnalisée et administrable par le directeur de l'école

Les échanges lors des comités techniques ont démontré que malgré ses potentialités, cet outil est peu connu des représentants des parents d'élèves. Il devra faire l'objet d'une promotion plus importante auprès des familles pour faciliter la communication entre parents-enseignants-associations.

II. 4 - 2°) - ACTIVITES PERISCOLAIRES TAP

Suite à la réforme relative à l'aménagement des rythmes scolaires, la Ville de Marseille a lancé à partir de la rentrée scolaire 2014/2015 une expérimentation des Temps d'Activités Périscolaires qui s'est déployée sur les 444 écoles publiques de la Ville de Marseille.

Avant de procéder à cette expérimentation elle a confié une étude à KPMG, afin d'établir un état des lieux précis et de dégager des préconisations.

La mise en place du dispositif a été confié à la Direction Vie Scolaire – Crèche – Jeunesse de la Ville de Marseille.

En effet, les deux services principalement concernés par les TAP sont ceux :

- du Service de la Vie scolaire pour la gestion du personnel technique et des bâtiments communaux .
- du Service Jeunesse pour la gestion du personnel éducatif.

Une démarche d'élaboration du dispositif s'est effectuée de concert avec les deux services pour définir les perspectives en terme de :

- Nombre d'élèves susceptibles de participer au TAP,
- Nombre d'animateurs prévisionnel pour l'encadrement de ces temps,
- Recherche des points de liaisons et/ou de continuité entre les différents temps d'activités péri et extra-scolaire existants,
- Articulation entre les différents domaines de compétences des acteurs, plus spécifiquement sur le volet des ressources humaines,
- Définition du contenu et des modalités de partenariat avec les acteurs associatifs.

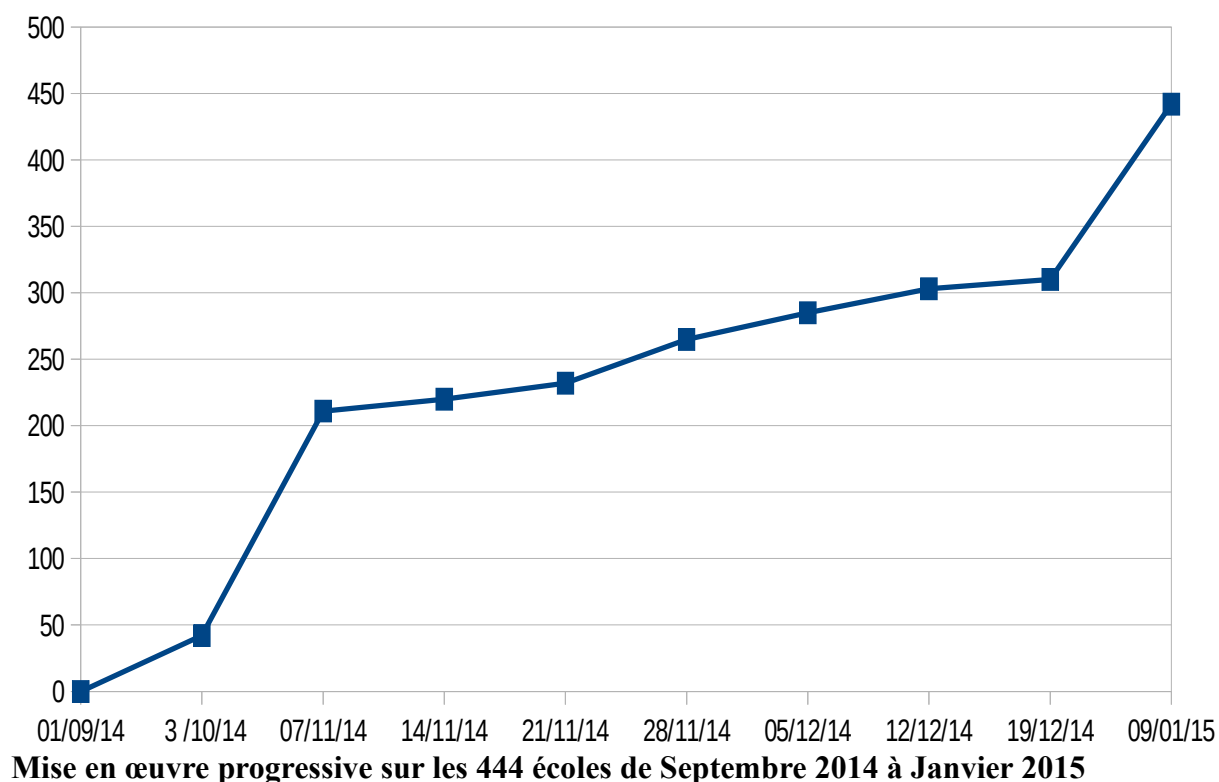
Compte tenu des délais liés au démarrage des activités sur les écoles, le service de la Jeunesse a fait appel dans un premier temps, aux ressources internes mobilisables pour piloter, gérer et coordonner le dispositif TAP.

A ce stade de l'expérimentation des TAP, il ressort à partir du point d'étape les éléments suivants :

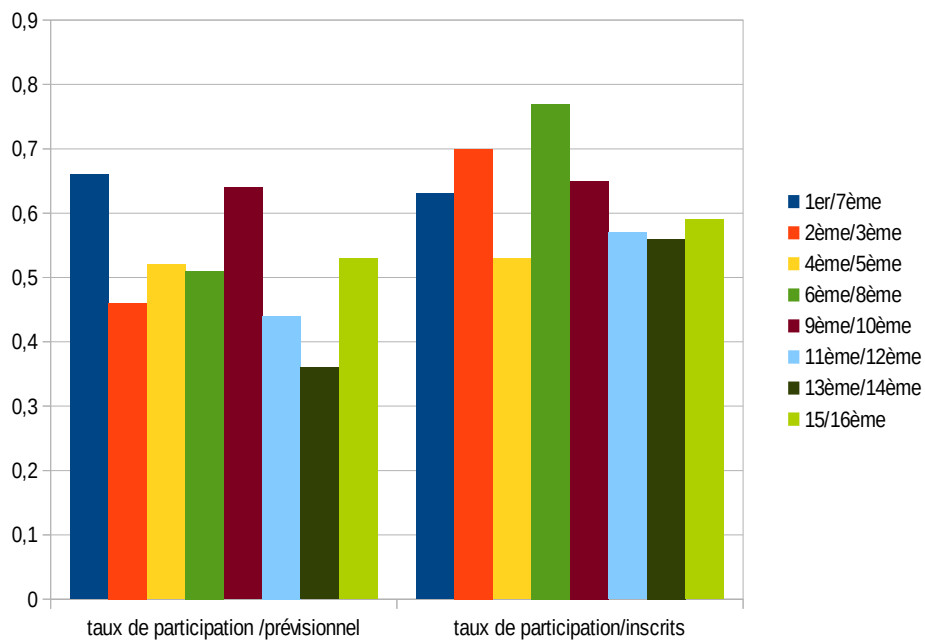
- La mise en œuvre des TAP a mobilisé un grand nombre de partenaires et introduit des changements considérables, notamment dans les relations pour ce qui concerne les représentants de l'Education Nationale, des parents d'élèves, des associations et de plusieurs services de la Ville. Cette approche transversale a nécessité des temps d'échange et de régulation qui se sont organisés quasiment à l'échelle de chacune des écoles.

Il est également à noter la complexité liée aux différents champs de compétences des divers intervenants, qu'il a fallu délimiter dans un souci de lisibilité des missions respectives. Il s'agit d'un processus qui n'est pas totalement achevé et qui doit se poursuivre.

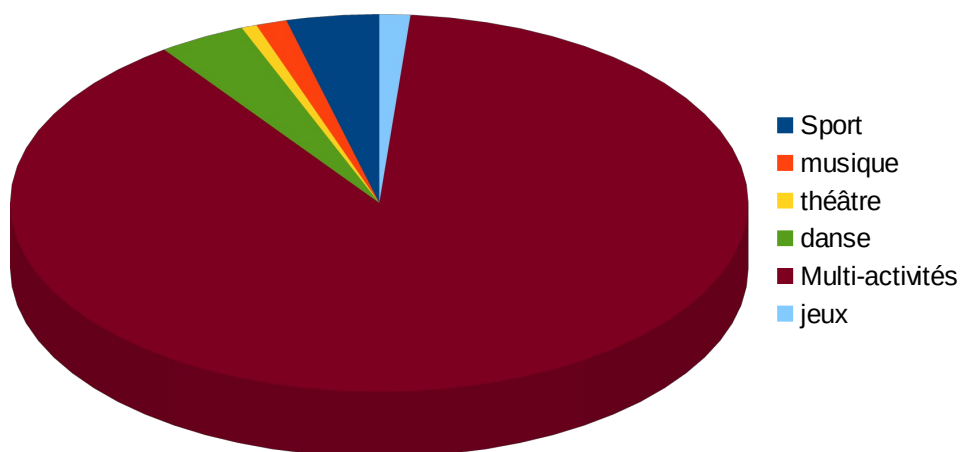
- La phase de stabilisation des TAP s'est véritablement opérée à partir du mois de Janvier 2015



Il est à noter que sur les 3 premiers trimestres, le taux de participation est de 40,6 % des élèves (maternelles et élémentaires cumulées) :



- Les activités sont multiples comme le démontre le graphique ci-dessous :



- ORGANISATION OPERATIONNELLE :

Au cours de cette année scolaire 2014/2015, il a été nécessaire au regard des diverses contraintes auxquelles la Ville et les partenaires associatifs ont été confrontés, notamment en matière de recrutement, de prévoir une montée en charge progressive dans la mise en place des TAP sur les écoles.

Une organisation qui a demandé des évolutions successives, la définition d'une nouvelle structuration interne et la mise en place de nouvelles procédures au niveau des différents pôles du service.

Pour favoriser un accompagnement au plus près des réalités de terrain qu'ont rencontré les partenaires associatifs, une certaine souplesse a été conservée pour répondre aux difficultés spécifiques (par ex : Projets d'Activités modulés par rapport au projet initial déposé, compte tenu des espaces réservés pour les TAP).

Pour mener à bien cette expérimentation, deux modes de gestion ont été retenus : la gestion associative et la gestion en Régie Directe.

✓ Gestion associative :

Les associations se sont fortement mobilisées pour répondre à l'appel à projet TAP, lancé en Juillet 2014 dans des délais très contraints de remise de projets. Elles ont joué un rôle prépondérant dans le démarrage du dispositif.

Au début du mois d'Octobre 2014, bien que les propositions associatives aient été nombreuses et diverses dans leurs contenus, il restaient toutefois quelques problématiques pour parvenir à une couverture totale des activités périscolaires sur plusieurs écoles.

Pour répondre à ce déficit, 2 axes ont été privilégiés : extension de la gestion directe et accompagnement des associations qui avaient présenté un projet avec un intérêt éducatif avéré mais qui n'avaient pu finaliser leur dossier administratif pour un démarrage de l'activité au 7 novembre 2014.

A noter que pour ce qui concerne les activités culturelles et artistiques, il a souvent été nécessaire pour certains porteurs de projet de modifier leur organisation de manière à mêler des intervenants très spécialisés et des professionnels de l'animation.

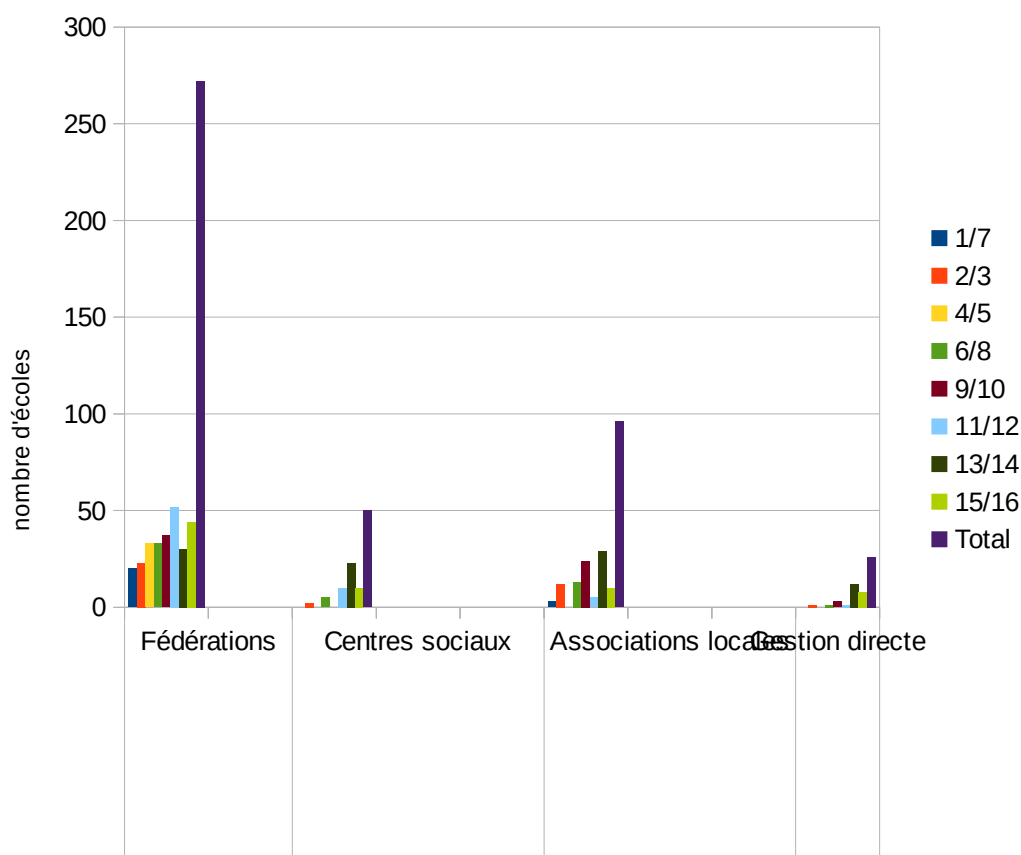
Cette modification a ainsi favorisé la participation d'associations de dimension modeste mais ayant une forte valeur ajoutée dans le domaine artistique : musique, théâtre, danse.

A ce jour, on compte 64 associations avec des capacités d'intervention sur les écoles, plus ou moins grandes en fonction de leur taille et des moyens dont elles disposent.

Pour ce qui concerne les modalités d'organisation au niveau associatif, on a pu distinguer plusieurs types de modalités organisationnelles, en fonction surtout du nombre d'écoles ou groupes scolaires dont elles ont la charge.

On peut souligner toutefois, que pour celles qui ont la responsabilité de plus de 3 groupes scolaires, elles ont majoritairement mentionné la nécessité d'une coordination en interne.

type d'intervenant par secteur



(liste détaillée en annexe)

La mise en place des TAP a également entraîné des modifications dans l'organisation des Garderies et des TRR notamment en terme de gestion déléguée.

◆ LES GARDERIES :

Les garderies du matin :

- accueil du matin de 7h30 à 8h30 : 28 % des écoles soit 124 écoles maternelles et élémentaires se répartissant du 4^e au 16^e arrondissement.(données KPMG)

Type d'école	Nombre de site	Nombre d'inscrits	Nombre de présents
maternelle	45	917	658
élémentaire	54	1294	994
total	99	2211	1652

Les garderies du soir

- les garderies du soir de 16h30 à 17h30 : 1748 enfants concernés répartis comme suit :

Type d'école	Nombre de site	Nombre d'inscrits	Nombre de présents
maternelle	46	1238	886
élémentaire	18	510	377
total	64	1748	1263

Quarante-six garderies fonctionnent le vendredi soir et sont assurées par les porteurs de projet en continuité de leur action dans le cadre des TAP.

◆ LES ETUDES SURVEILLEES :

Sur l'ensemble des écoles on dénombre 454 études encadrées par les enseignants réparties comme suit :

Type d'école	Nombre de site	Nombre d'études
maternelle	93	103
élémentaire	165	351
total	258	454

◆ LES TEMPS RECREATIFS DE RESTAURATION :

Jusqu'en juin 2014, le pilotage était confié à la Caisse des écoles et au Service de la Jeunesse.

155 écoles étaient concernées au bénéfice de quelque 4 800 enfants par jour.

118 animateurs vacataires ou titulaires ont assuré l'encadrement.

Depuis la rentrée 2014, les Temps Récréatifs de Restauration sont animés également par des associations dans les écoles élémentaires.

164 écoles sont couvertes par des partenaires associatifs (FAIL, Francas, Marseille Echecs) pour 1 000 enfants encadrés par jour.

- d'autres actions sont conduites sur ce temps par des associations. Le dispositif Lire et faire lire à l'initiative de la FAIL est déployé sur 40 écoles (600 enfants) ; Des activités sportives, récréatives ou artistiques sont menées par des associations de parents d'élèves(4), des centres sociaux(3) et des associations(9) ainsi que par La FAIL 13(40).

● **Les enseignements tirés de l'expérimentation :**

les premiers éléments d'analyse permettent de dresser le constat suivant :

- ✓ Une meilleure articulation des temps périscolaires est souhaitable pour améliorer encore la qualité des activités proposées aux enfants.
- ✓ Le vendredi après-midi, accolé au week-end, constitue une rupture trop importante pour optimiser les apprentissages,
- ✓ L'encadrement des activités est fragilisé par les contrats de travail d'une durée maximum de 9 h/semaine actuellement,
- ✓ La professionnalisation des animateurs est nécessaire pour progresser en qualité,
- ✓ La nouvelle organisation au sein des écoles nécessite la programmation de temps de rencontres multi-partenariales, pour la constitution de véritables parcours éducatifs cohérents.

**● PREPARATION DE L'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE A
COMPTER DE SEPTEMBRE 2015 :**

Les contributions des différents participants – partenaires institutionnels et représentants de la communauté éducative – ont conduit la Ville de Marseille, après en avoir fait la synthèse, à proposer un nouveau projet d'aménagement de la semaine scolaire, au sens du décret N° 2014-457 du 7 mai 2014. Ce projet consiste notamment à regrouper les 3 heures de Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sur un après-midi, le mardi ou le jeudi en fonction d'une répartition territoriale des écoles.

L'alternative proposée au vote des conseils d'écoles pour l'année scolaire 2015/2016 est donc la suivante :

- la poursuite, en y portant les améliorations souhaitées, d'un dispositif expérimental consistant à répartir les heures de classe sur 5 matinées du lundi au vendredi et 3 après-midi les lundis, mardis ou jeudis et vendredis. Cela permet d'organiser 3 heures consécutives de TAP les mardis après-midi ou les jeudis après-midi, en fonction de la répartition territoriale ci-après :

Territoire A :

* TAP le mardi après-midi dans les groupes scolaires des 1^{er}, 2^{ème}, 4^{ème}, 8^{ème}, 10^{ème}, 12^{ème}, 14^{ème} et 16^{ème} arrondissements,

Territoire B :

* TAP le jeudi après-midi dans les groupes scolaires des 3^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème}, 9^{ème}, 11^{ème}, 13^{ème} et 15^{ème} arrondissements.

- le retour à une semaine scolaire « plus classique », en application du décret N° 2013-77 du 24 janvier 2013, à savoir 5 matinées de classe du lundi au vendredi et quatre après-midi avec une durée écourtée pour permettre l'organisation des TAP.

Au vu de la proposition de la Ville de Marseille et de l'avis des Conseils d'Ecoles, il appartient aux Autorités Académiques d'adopter définitivement les rythmes scolaires applicables à compter de septembre 2015.

Horaires	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30 à 8h30	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil du matin
8h30 à 11h30	TEMPS SCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE
11h30 à 13h30	Temps Récréatif de Restauration	Temps Récréatif de Restauration	Temps périscolaire, extrascolaire ou familial	Temps Récréatif de Restauration	Temps Récréatif de Restauration
13h30 à 16h30	TEMPS SCOLAIRE	TAP ou TEMPS SCOLAIRE secteur A	TEMPS PERI OU EXTRA SCOLAIRES	TAP ou TEMPS SCOLAIRE secteur B	TEMPS SCOLAIRE
16 h 30 à 17 h 30	Accueil du soir	Accueil du soir		Accueil du soir	Accueil du soir

III. - LE PEDT

III. - 1°) - RAPPEL DES OBJECTIFS

Le PEDT est un outil de collaboration locale, à l'initiative de la collectivité territoriale, qui peut rassembler l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation.

Il s'agit d'un document cadre qui formalise l'engagement des différents partenaires pour se coordonner afin d'organiser des activités éducatives cohérentes et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant .

Celui-ci se veut évolutif pour prendre en compte toutes les évolutions et adaptations nécessaires à l'amélioration du dispositif.

III. - 2°) - LES ENJEUX VILLE DE MARSEILLE

La Ville de Marseille vise grâce à ce Projet Educatif de Territoire à:

- Concourir à l'épanouissement des enfants par l' accès, pour tous les enfants en maternelle et en élémentaire, à des activités de qualité
- Consolider la cohérence des propositions dans un souci de continuité éducative sur tous les temps de l'enfant, par une articulation plus fine entre le projet d'école et les temps périscolaires.
- Parvenir à une structuration de l'offre davantage adaptée au rythme de l'enfant et aux différentes tranches d'âge,
- Contribuer à enrichir les programmes d'activités par un accès facilité aux ressources existantes de la Ville,
- Inscrire les actions éducatives dans le respect du vivre ensemble ,
- Contribuer au renforcement d'une politique de réussite éducative.

III. - 3°) - LA DEMARCHE PARTENARIALE DE PROJET :

Ce PEDT s'inscrit dans une volonté de travail en partenariat en associant le plus étroitement possible les représentants de l'Education Nationale, des services de l'État, des Fédérations d'Education Populaire, du syndicat des enseignants, des associations de parents d'élèves, de l'Union des Centres sociaux et de plusieurs services de la Ville.

Les comités techniques qui se sont tenus ont permis d'enrichir le contenu du PEDT, au travers de propositions qui concourent à la fois à une meilleure structuration du dispositif et à accroître le niveau de qualité de l'offre.

Concernant la structuration de la démarche, plusieurs axes d'évolutions sont envisagés par :

- L'organisation d'espaces de concertation durant l'année entre tous les acteurs qui interviennent sur les différents temps de l'enfant, dont les Conseils d'Ecoles.
- La création de temps forts et de restitutions dans ou hors l'école avec l'ensemble des acteurs concernés (parents, enseignants, associations, personnel de la collectivité) tels que : Journée de la laïcité, fête des écoles, fête des chorales, carnaval...
- La Construction d'outils communs de liaison qui prennent en compte les différents temps de l'enfant, pour une plus grande interaction entre les parents, les enseignants, les développeurs d'activités périscolaires .

Pour mener à bien ce Projet Educatif De Territoire, la recherche d'une approche croisée territoriale et thématique a été privilégiée :

- Territoriale pour une meilleure prise en compte des spécificités de secteurs tout en veillant au maintien d'unité de la Commune.
- Thématique pour concentrer les efforts sur certains axes et faciliter les articulations entre projet d'école et projet pédagogique périscolaire.

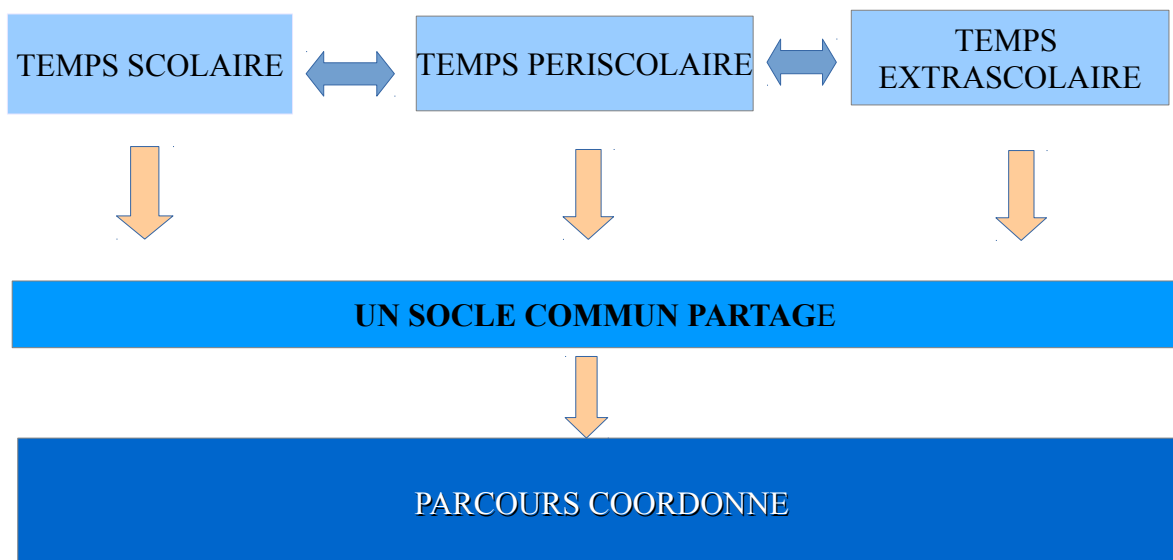
III. - 3- 1°) – ELABORATION D'UN SOCLE COMMUN PARTAGE

● LA CO-CONSTRUCTION D'UN PARCOURS EDUCATIF COORDONNE

La Ville a souhaité accompagner au travers de ce PEDT, la mise en cohérence des différents temps de l'enfant, en investissant avec ses partenaires des thématiques à partir desquelles des enjeux éducatifs communs pouvaient s'articuler.

Ces axes constituent un socle facilitateur à partir desquels la construction de parcours éducatifs coordonnés pourront notamment être déclinés dans le cadre des temps scolaires, d'activités périscolaires et extra-scolaires.

Il ne s'agit pas de figer les propositions pédagogiques mais de définir une base commune, dont les sujets sont déjà abordés en temps scolaire et très souvent en temps périscolaire.



● LES AXES THEMATIQUES RETENUS :

Afin de parvenir à l'articulation entre projet d'école et projet éducatif, 4 thématiques ont été retenues pour engager ce travail :

- CITOYENNETE
- CULTURE
- SANTE
- SPORT

Ces axes ne doivent pas être lus de manière isolée les uns des autres, mais dans une approche interactive de ces différents sujets lors de la construction de programmes d'activités.

Pour chacune de ces thématiques, il faudra veiller :

- à l'adaptation nécessaire des projets en fonction des différentes tranches d'âge,
- à prendre en compte le rythme biologique de l'enfant.

Ces enjeux, objectifs et axes de travail sont précisés ci-après par thématique dans le but de dessiner les contours d'une démarche collaborative qui devrait donner de la lisibilité, concentrer les efforts et permettra par la suite d'en mesurer l'impact auprès des enfants.

De même, des journées « événementielles » sur chacun de ces thèmes ponctueront l'année scolaire.

Elles s'inscriront dans des journées nationales thématiques telle que la « Journée de la Laïcité » ou dans des journées de grande ampleur au niveau de la Ville comme le carnaval, la fête des écoles.

◆ CITOYENNETE :

Convention Internationale des Droits de l'Enfant :

« Les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement, le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité. (art. 12) ».

La notion de citoyenneté, se caractérise par le fait que le citoyen est conscient de ses droits et de ses devoirs, et qu'il s'implique dans la vie de la cité et coopère avec d'autres aux transformations nécessaires de la société.

L'accompagnement de l'enfant sur tous ses temps de vie dans ce domaine, doit intégrer ces deux dimensions, de participation et d'implication, en favorisant ou en créant les outils nécessaires.

Cette thématique sera bien entendu transversale à toutes les activités proposées aux enfants et en corollaire avec le vivre ensemble, la laïcité, la mixité sociale et de genre.

Pour autant, il a semblé nécessaire de mettre l'accent sur cet axe pour le renforcer au-delà d'une inscription transversale dans toutes les activités.

De même, il sera recherché la réalisation concrète d'actions en matière d'écocitoyenneté et de développement durable permettant d'instaurer une prise de conscience chez l'enfant de sa capacité à agir sur son environnement et son cadre de vie.

Pour les enfants des zones urbaines, il est utile de développer leur conscience :

- ✓ de leur appartenance à la nature, au monde du vivant
- ✓ de leur dépendance alimentaire par rapport au monde agricole

De même il est tout aussi nécessaire de leur apprendre :

- ✓ à regarder, à sentir, à écouter,
 - ✓ découvrir pour aimer et respecter,
- comprendre pour agir de manière responsable.

AXES	OBJECTIFS STRATEGIQUES
PARTICIPATION CITOYENNE	Accompagner l'enfant dans son rôle de citoyen au travers d'une action qui favorise une valorisation de sa participation
ECOCITOYENNETE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	Sensibiliser l'enfant au respect de l'environnement et aux enjeux du développement durable

◆ CULTURE :

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, en son article 6, fait de l'éducation artistique et culturelle le principal vecteur de connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine, et de développement de la créativité et des pratiques artistiques. Elle a institué un "parcours d'éducation artistique et culturelle" de l'élève, mis en œuvre progressivement depuis la rentrée 2013.

De même, l'accès à la culture pour tous les enfants constitue un axe fort du PEDT.

Par une approche ludique, il s'agira de donner le goût à la lecture, qui demeure un vecteur d'enrichissement de la personnalité.

La connaissance du patrimoine culturel, est également un axe central car il participe dans sa transmission du passé à trouver une valeur dans le présent. Il concourt ainsi à la cohésion par l'identification d'une appartenance à un même territoire. Cet axe qui donne également aux enfants des clés de compréhension constitue un support primordial pour le développement de pratiques artistiques.

Il semble tout aussi indispensable de proposer des espaces de créativité et de libre expression de l'enfant pour développer son sens artistique et l'acquisition de compétences pratiques.

La valorisation de l'ensemble de ces réalisations artistiques dans le cadre des activités périscolaires et extrascolaires devront faire l'objet de restitutions, qui pourraient être organisées lors des fêtes de fin d'année dans les écoles et tout au long de l'année au moyen d'expositions accessibles aux parents.

AXES	OBJECTIFS STRATEGIQUES
LECTURE PUBLIQUE	- Favoriser la pratique de la lecture et la maîtrise des langages
PRATIQUES ARTISTIQUES	- Organiser la découverte de différentes disciplines artistiques - Mettre en place des activités qui favorisent la créativité et l'expression chez l'enfant
PATRIMOINE CULTUREL MARSEILLAIS	- Faciliter l'accès au patrimoine culturel de sa ville
NOUVELLES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION ET DE L'INFORMATION	- Concourir à l'accès au numérique pour tous les enfants , tout en introduisant les bonnes pratiques dans son utilisation (notamment sur le volet protection)
CULTURE SCIENTIFIQUE	- Permettre par une approche ludique, l'éveil à la culture scientifique

◆ SPORT :

Avec le titre de Capitale Européenne du Sport en 2017, la Ville de Marseille veut aussi saisir cette occasion de renforcer l'accès et le développement du "sport pour tous". Ce titre doit aussi permettre de fédérer, autour d'une dynamique collective, le mouvement sportif, les acteurs institutionnels, le monde économique ou encore le milieu éducatif, animés par des valeurs de partage, de solidarité, de dépassement de soi.

Le sport est l'un des déclencheurs de la réussite lorsqu'il est articulé avec une véritable démarche éducative, notamment quand il s'inscrit dans un encadrement périscolaire coordonné avec les chefs d'établissement.

Le cadre sportif se révèle alors comme un lieu d'apprentissage et d'élévation de l'estime de soi et du respect des règles. Les notions d'engagement et de fair-play qui y sont développées participent à l'affirmation de codes partagés de société.

AXE	OBJECTIFS STRATEGIQUES
-----	------------------------

Faciliter l'initiation à diverses pratiques physiques et sportives

Offrir à l'enfant la possibilité de découvrir une discipline dans laquelle il puisse s'épanouir pleinement

Participation citoyenne et sportive

Fédérer et faciliter l'implication des enfants lors d'un événement sportif majeur

◆ SANTE

La santé est un concept positif, qui intègre la notion de bien-être. Il s'agit d'une ressource de la vie quotidienne, parmi d'autres, qui participe à l'épanouissement des personnes et tout particulièrement à celui des enfants.

Il est recommandé dans le cadre du PEDT :

- ✓ d'accompagner les enfants à développer des compétences spécifiques pour leur permettre de devenir acteurs de leur propre santé, notamment par des jeux éducatifs qui demeurent un bon moyen pour véhiculer ces notions.
- ✓ de démultiplier des activités de loisirs sur ce thème pour faciliter au plus tôt l'intégration de quelques bonnes pratiques.

Par ailleurs, la santé doit être envisagée dans une approche globale car cette thématique est à mettre en lien avec d'autres sujets comme : le sport, la culture, l'environnement.

AXES	OBJECTIFS STRATEGIQUES
HYGIENE bucco-dentaire et corporelle – NUTRITION	Accompagner l'enfant à prendre soin de son corps
BIEN-ETRE (dont développement de l'estime de soi)	Accompagner l'enfant dans son développement psycho-moteur et affectif

● **LES CONDITIONS ET EXIGENCES DU PEDT :**

- L'accès du plus grand nombre aux activités périscolaires en fixant la participation des familles à une somme modique avec mise en place d'une demi-tarif voire une gratuité totale pour les parents les plus modestes, en fonction de leur quotient familial,
- L'organisation des temps d'activités périscolaires en favorisant la proximité,
- L'articulation de l'ensemble des ressources ou dispositifs existants au plus près des zones de vie des familles,
- La mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative basée sur un dialogue constructif, qui tient compte des réalités et contraintes de chacun de ses partenaires.

● **LA PLACE ET LA PRESENCE DE CHACUN DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE**

◆ **LES PARENTS :**

La famille est un creuset où se développe prioritairement l'enfant. Elle doit donc être reconnue comme partenaire incontournable. L'enfant et sa famille sont au centre des interventions éducatives et doivent être impliqués comme acteurs majeurs dans le processus de recherche de la réussite.

Un investissement par les parents du projet scolaire de leur enfant, facilite l'établissement des relations parents-professionnels et prépare la qualité de celles-ci tout au long de la scolarité de l'enfant.

Cette même participation des parents est également primordiale sur les temps d'activités périscolaires. Elle sera favorisée par la création d'espaces et temps d'échanges avec les gestionnaires d'ACM, les enseignants et les personnels municipaux dans l'école. Ces moments sont essentiels pour que les parents reçoivent les informations sur les contenus éducatifs et les conditions de prise en charge de leur enfant sur ce temps complémentaire du temps scolaire.

◆ **LE CORPS ENSEIGNANT :**

La crèche et l'école sont des instances essentielles où se développe l'enfant. Ces équipements représentent souvent les premiers lieux institutionnels de socialisation. La qualité de ce passage de la famille à ces nouveaux lieux de vie peuvent préfigurer la trajectoire future de l'enfant. Ces expériences précoces enrichissent en effet le développement des compétences affectives, cognitives et sociales des enfants.

Ainsi, l'enseignement primaire puis l'enseignement secondaire inscrivent plus aisément leurs actions éducatives dans le registre du partenariat famille-école qui, on le sait, favorise l'adaptation scolaire de l'enfant d'abord, de l'adolescent ensuite.

L'offre d'activité périscolaire dans le cadre du PEDT doit prendre appui sur le projet d'école, c'est donc par une entrée relative aux enseignements qu'une articulation pertinente peut s'opérer.

◆ *LES PARTENAIRES ASSOCIATIFS:*

Leur présence est primordiale, à la fois pour :

- Adapter les propositions éducatives de loisirs en fonction des enseignements qui sont dispensés,
- Prolonger l'effet des apprentissages en y adossant des activités pédagogiques vécues pleinement par les enfants comme des temps de loisirs,
- Jouer un rôle de médiation dans la relation familles-écoles, faciliter par leur absence de marquage institutionnel. En effet, les parents peuvent quelques fois, pour diverses raisons, être freiner dans ce rapprochement, alors que les échanges avec l'école demeurent indispensable pour le suivi scolaire des enfants.

De même, un grand nombre d'équipements sociaux ou d'associations locales, proposent déjà un soutien à la fonction parentale au travers d'actions qui mobilisent majoritairement des femmes dont les liens relationnels sont établis de longue date.

● *LES BENEFICES ATTENDUS POUR L'ENFANT :*

Une approche globale qui fait sens auprès de l'enfant dans sa construction, ses apprentissages, son épanouissement, par un langage unique et cohérent de l'ensemble des membres de la communauté éducative. Cette démarche contribue à sécuriser son parcours éducatif.

IV. - MODALITES DE MISE EN OEUVRE DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

IV. - 1°) – CADRE DE FONCTIONNEMENT :

Pour l'année 2015/2016, il a été décidé de procéder à la mise en place des TAP au travers d'un marché public.

Afin de faciliter l'accès au plus grand nombre d'opérateurs, ce marché a été scindé en 212 lots.

Ce découpage poursuivait également un autre objectif, celui d'une meilleure adaptation des propositions des candidats aux spécificités territoriales.

Le marché impose une réponse globale par le candidat sur tous les temps d'accueil périscolaires :

- l'accueil du matin de 7 h 30 à 8 h 30
- les Temps Récréatifs de Restauration,
- Les Temps d'Activités Périscolaires,
- l'accueil du soir de 16 h 30 à 17 h 30.

Concernant le créneau du soir, d'autres dispositifs existants pourront venir compléter cette dernière proposition, comme MARS, les études surveillées organisées par les enseignants, d'autres actions de soutien à la scolarité ou bien encore d'autres activités extrascolaires.

Ce choix de lots à l'échelle de groupe scolaire a mobilisé les services de la ville et tout particulièrement celui de la Jeunesse, tant par le volume de ce marché, de sa complexité que du calendrier particulièrement contraint dans lequel il s'inscrit.

IV. - 2°) - INFORMATION DES FAMILLES :

Plusieurs supports de communication ont été créés afin de mieux informer les familles :

- 500 affiches ont été apposées dans chacune des écoles pour préciser aux familles la répartition entre le mardi ou le jeudi.
- 100 000 flyers ont été distribués aux familles via le cartable des enfants. Ce document précise les modalités d'inscription au dispositif TAP à compter du 25 août 2015.
- 20 000 flyers seront distribués au cours du mois de juillet dans les mairies de secteur, les BMDP et les centres sociaux,
- Un espace sur le site internet Marseille.fr est également dédié aux familles. Elles peuvent y trouver des informations réactualisées en continu, avec notamment par arrondissement et par groupe scolaire les noms et coordonnées des associations retenues ainsi que les lieux et horaires d'inscription.
- Des parutions dans la presse quotidienne régionale seront publiées, des messages sur les radios locales seront diffusés et des encarts publicitaires sur certains sites WEB (La Provence) viendront compléter la communication.
- Enfin les réseaux sociaux habituels (Twitter et Facebook) sont également des moyens d'informations utilisés pour apporter des précisions aux parents.

IV. - 3°) - MODALITES D'INSCRIPTION AUX ACTIVITES PROPOSEES :

Les inscriptions débuteront le 25 Août 2015 et se prolongeront jusqu'en Septembre 2015.

Il sera bien sûr toujours possible d'inscrire un enfant durant l'année scolaire, notamment dans le cas de familles nouvellement arrivées sur le périmètre de rattachement du groupe scolaire.

Des permanences se tiendront dans les groupes scolaires et seront gérées par les titulaires du marché.

Ces inscriptions intégreront tous les temps : l'accueil du matin, du soir, les Temps Récréatifs de Restauration et les TAP.

La participation aux TAP est soumise à une obligation d'inscription annuelle préalable auprès du gestionnaire de l'ACM.

L'inscription s'effectuera au moyen d'un dossier d'inscription prévu par la réglementation en vigueur, rempli par les parents et remis au gestionnaire.

Toute modification en cours d'année (ponctuelle ou définitive) devra être signalée par écrit au gestionnaire de l'ACM.

IV. - 4°) - TARIFICATION

Concernant les Temps d'Activités Périscolaires et les Temps Récréatifs de Restauration, la Ville a décidé pour l'année 2015/2016, de ne pas solliciter la participation financière des familles.

Pour les accueils du matin et du soir, le tarif de base est fixé forfaitairement à 3 euros par jour pour chacune des garderies. Ce montant sera modulable en fonction du quotient familial des parents comme suit :

- Tarif de base : Quotient familial supérieur ou égal à 511
- Demi-tarif : Quotient familial compris entre 151 et 510
- Gratuit : Quotient familial inférieur ou égal à 150

IV. - 5) – REGLEMENTATION

L'obligation est désormais actée de fonctionner en Accueil Collectifs de Mineurs (ACM), qu'il s'agisse des écoles qui sont gérées directement par les services de la Ville ou que la mise en place des activités périscolaires soit confiée à des partenaires prestataires.

Il s'agit d'un gage de qualité qui est recherché, tant au travers des projets pédagogiques qui sont proposés, que par le professionnalisme du personnel chargé de l'encadrement des enfants.

Aussi, les conditions d'encadrement s'appliquent telles que le prévoit la réglementation ACM dans le cadre d'un accueil de loisirs périscolaire :

- un animateur pour quatorze mineurs âgés de moins de six ans,
 - un animateur pour dix-huit mineurs âgés de six ans ou plus,
- pour des activités se déroulant dans l'enceinte et à proximité de l'école, ou dans les locaux d'un des titulaires du marché si les locaux répondent aux normes d'accueil du public.

Concernant les activités à l'extérieur du groupe scolaire, elles ne peuvent être autorisées que si les conditions de mise en place d'un accompagnement garantissant la sécurité des enfants sont respectées.

Les lieux de déroulement des activités extérieures au groupe scolaire doivent être conformes à la réglementation en matière d'Établissement Recevant du Public et permettre l'accueil de mineurs dans le respect de la réglementation en vigueur.

Les conditions de déplacements de groupes et les lieux de destination sont communiqués en début d'année scolaire au service de la Jeunesse.

Un référent du Service de la Jeunesse s'assure par des visites effectuées sur les groupes scolaires du respect de l'ensemble des obligations réglementaires qui doivent être remplies par les gestionnaires.

Le partenariat institutionnel doit dès lors s'inscrire dans un processus d'information interactif afin de :

- s'assurer de l'inscription d'une démarche d'obtention des demandes d'agrément par les titulaires du marché,
- de vérifier que tous les groupes scolaires sont bien dotés de cet agrément et de suivre les demandes en cours,
- de jouer leur rôle de facilitateur dans les procédures engagées par les opérateurs notamment auprès des services de la CAF.

V. - LES INSTANCES DE SUIVI ET DE PILOTAGE

AU NIVEAU TERRITORIAL :

Dans le cadre de l'accompagnement à la mise en œuvre du PEDT, il est incontournable de prévoir des temps de rapprochement entre les différents membres de la communauté éducative pour :

- ✓ Une articulation entre projet d'école et projet pédagogique,
- ✓ Une bonne adaptation du projet aux espaces existants sur l'école,
- ✓ Un point d'étape à mi-parcours
- ✓ Un bilan en fin d'année

AU NIVEAU CENTRAL :

Les comités Techniques, dont les participants sont déjà mobilisés dans la phase préparatoire du PEDT, se réuniront par la suite à raison de 2 fois par an, pour engager des réflexions sur des adaptations nécessaires ou sur des freins majeurs repérés. Pour autant, les partenaires pourront être sollicités sur des groupes de travail spécifiques.

Le Comité de pilotage, se tiendra 2 fois par an pour :

- ✓ valider certaines évolutions du PEDT,
- ✓ participer au bilan de fin d'année.

Le tableau ci-dessous n'est qu'indicatif

SEPT	OCT	NOV	DEC	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL
Comité de Suivi				Comité de Suivi					Comité de Suivi	
					Comité technique				Comité Technique	
	COPIL									COPIL

VI. - EVALUATION

Afin de procéder à l'évaluation de la mise en œuvre du PEDT sur l'année scolaire, plusieurs outils ont été élaborés et des indicateurs ont été définis.

✓ LES OUTILS :

Une grille de suivi est renseignée par les référents chargés d'assurer le suivi opérationnel des activités et qui portera sur la conformité entre les moyens envisagés et les moyens alloués, le déploiement des activités sur le terrain selon le projet pédagogique déposé, le respect de la réglementation en vigueur.

De même, les opérateurs retenus fournissent régulièrement au Service de la Jeunesse un bilan qualitatif et quantitatif détaillé par groupe scolaire et par activité, ainsi que le bilan définitif de l'année écoulée.

Une synthèse de ces documents est produite pour l'évaluation.

✓ LES INDICATEURS :

Pour permettre de mesurer l'évolution des TAP, les indicateurs retenus sont de deux sortes :

- Des indicateurs quantitatifs :

- . Nombre d'enfants présents régulièrement,
- . Pourcentage d'augmentation de la fréquentation des TAP et des garderies

- Des indicateurs qualitatifs :

- . L'adaptation des activités aux différentes tranches d'âge,
- . Le lien entre les activités et le projet d'école,
- . Les Temps dédiés aux parents pour faciliter leur participation.

Cette évaluation est communiquée à l'ensemble des membres du Comité de pilotage. Il permet de définir de nouvelles orientations et les adaptations nécessaires.

Réforme des Rythmes Scolaires 2015-2018



PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Commune de Marseille

PARTENAIRES SIGNATAIRES

Michel Cadot
Préfet de la région PACA
Préfet des Bouches-du-Rhône

Patrick Guichard
Inspecteur d'académie
Directeur académique des services
de l'éducation nationale

Jean-Claude Gaudin
Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône

Jean-Pierre Soureillat
Directeur Général CAF13

Jean Chappellet
Administrateur Provisoire CAF13